

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat  
**Titre :** Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la ville  
**Initiant-e(-s) :** Ariane MORIN et consorts

---

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Dans son Message culture 2021-2024, le Conseil fédéral relève que l'égalité des chances des femmes et des hommes n'est pas encore atteinte dans le domaine culturel et que pour la garantir, il est nécessaire que « *les sexes soient représentés convenablement dans tous les domaines importants (formation, subventionnement, programmation, représentation dans les institutions culturelles, etc.)* » (Feuille fédérale 2020, p. 3075 s.). Lors de la consultation relative à ce Message, la Conférence des villes en matière culturelle (CVC), qui inclut la ville de Lausanne, a reconnu cette nécessité, en soulignant le caractère central de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le secteur de la culture.

Cette nécessité, soulignée dans le cadre du soutien fédéral à la culture, vaut aussi dans le contexte lausannois, comme le montre le rapport remis en juin 2019 par l'agence Sound Diplomacy à la Municipalité. A la demande de cette dernière, cette agence a procédé en 2018 à une consultation du milieu musical lausannois, qui l'a amenée à constater que les femmes y étaient sous-représentées, en particulier dans le domaine des musiques actuelles (y-compris le jazz). Sound Diplomacy a par conséquent invité la municipalité à prendre des mesures pour parvenir à une représentation paritaire femmes/hommes et diversité à tous les niveaux des institutions musicales subventionnées et dans leur programmation (Rapport sur la consultation du milieu musical lausannois, p. 11 et 86 s.). Une étude menée dans l'ensemble de la Suisse par l'Université de Bâle, en particulier dans le canton de Vaud en qui concerne la musique, et publiée en 2021 confirme l'importance et la persistance de ce problème. Ainsi, selon cette étude, on ne trouve que 13% de femmes à des postes de décision dans l'industrie musicale et 11% de femmes musiciennes dans le domaine du jazz et des musiques actuelles<sup>1</sup>. La RTS s'est également fait l'écho de la sous-représentation des femmes dans les musiques actuelles dans une série de reportages diffusés en été 2021.

La principale mesure proposée par Sound Diplomacy pour améliorer la représentation des femmes dans les institutions musicales subventionnées consiste dans l'élaboration d'une charte éthique de soutien à la musique, à laquelle la Municipalité a également fait allusion dans sa communication du 1<sup>er</sup> juillet 2019 consacrée aux résultats de la consultation sur le milieu musical lausannois. Cette solution n'est cependant pas optimale, puisque, comme le souligne Sound Diplomacy en p. 87 de son étude, une charte éthique se caractérise par sa nature non-contraignante.

Les mesures à prendre devraient donc plutôt s'inscrire dans le contexte plus contraignant des critères d'octroi et de renouvellement des subventions. Il convient de relever à ce propos qu'à l'art. 6 de sa Directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, la Municipalité exige que les entités subventionnées respectent « *le principe*

---

<sup>1</sup> L'étude est consultable ici :

[https://genderstudies.philhist.unibas.ch/fileadmin/user\\_upload/genderstudies/Projekte/Forschungsbericht/Gender\\_relations\\_in\\_the\\_Swiss\\_cultural\\_sector.pdf](https://genderstudies.philhist.unibas.ch/fileadmin/user_upload/genderstudies/Projekte/Forschungsbericht/Gender_relations_in_the_Swiss_cultural_sector.pdf)

# Conseil communal de Lausanne

---

*d'égalité entre les femmes et les hommes, et en particulier l'égalité salariale* ». Le terme « *en particulier* » indique bien que ce principe présente d'autres dimensions que l'égalité salariale, en particulier l'égalité des chances, dont la CVC a reconnu l'importance dans le domaine culturel. Il devrait donc être possible de soumettre une subvention à la condition et/ou à la charge d'une politique effective de promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes par l'entité bénéficiaire, sous peine d'une réduction, voire d'une suppression de la subvention.

Les mesures envisageables devraient valoir pour l'ensemble des milieux culturels. En effet, l'étude de Sound Diplomacy n'a porté que sur le milieu musical, si bien qu'on ne peut exclure que des problèmes de sous-représentation féminine se retrouvent dans des institutions culturelles actives dans d'autres domaines, ce qu'indique là encore l'étude menée par l'Université de Bâle.

## Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de soumettre l'octroi et le renouvellement des subventions aux institutions culturelles à des efforts concrets de leur part pour éviter la sous-représentation des femmes à tous leurs niveaux, et, s'il y a lieu, dans leur programmation.

---

Lausanne, le 31 janvier 2022  
MORIN

Mme Ariane

Signataire(s) :

M. Oleg GAFNER

M. Vincent VOUILLAMOZ

Cheruz Heuer Hiel

-----  
*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :*

Choisissez un élément.